

Nanterre, 30 janvier 2024

Contribution de Bruno Jaffré

L’AFFAIRE SANKARA ET LE SECRET DEFENSE

Thomas Sankara a été assassiné avec 12 compagnons le 15 octobre 1987. Le procès de l’assassinat vient de se terminer à Ouagadougou il y a quelques mois. **L’enquête a permis de reconstituer le déroulement de l’assassinat, et de juger les coupables.**

Un commando est parti du domicile de Blaise Compaoré dans 2 voitures dont une appartient à Blaise Compaoré. Ils ont sécurisé le lieu où Sankara était réuni avec des collaborateurs, tué notamment quelques soldats. Ils sont entrés dans le bâtiment. Sankara est sorti les mains en l’air.

Dirigé par Gilbert Diendéré, ils avaient tué auparavant un des fidèles de Sankara qui dirigeait une unité militaire, puis ils ont envoyé des hommes pour éviter des réactions dans les autres casernes.

CE N’EST PAS UN ACCIDENT.

Pressé pour différentes raisons d’aller au procès le juge François Yaméogo, faute d’avoir reçu à temps les documents en provenance de France, et donc d’avoir pu enquêter sur le complot international a opéré **une disjonction**, et donc laissé ouvert l’instruction sur le dossier international.

La campagne justice pour Sankara n’avance pas

Une plainte est déposée par Mariam Sankara peu avant la prescription en septembre 1997. Une première campagne internationale est lancée qui **saisit le comité des droits de l’homme de l’ONU en 2002.** Ce comité la juge recevable et saisit le Burkina pour qu’il lance une enquête, indemnise la famille, et rectifie le certificat de décès, et prouve le lieu de l’enterrement. **Mais en 2008, le CDH de l’ONU se**

satisfait de la rectification du certificat de décès, et de la proposition d'indemnisation faite à la famille qui l'a refusée.

Jugeant la réaction insuffisante des animateurs de la première campagne, une nouvelle campagne est lancée avec le soutien de nombreuses associations et personnalités qui prend le nom de « **campagne internationale, justice pour Sankara justice pour l'Afrique** ». Plusieurs **pétitions et interventions à l'assemblée nationale suscitées par le réseau demandent notamment une enquête parlementaire et l'ouverture des archives dans les pays soupçonnés d'être impliqués. Plusieurs conférences de presse vont être organisées à l'assemblée nationale ou à Ouagadougou.**

Le juge d'instruction demande la levée du secret défense.

L'**insurrection de 2014**, qui a fait chuter Blaise Compaoré, change la donne. **Le Transition satisfait rapidement une des exigences des insurgés à savoir la justice pour l'assassinat de Thomas Sankara.** Un juge d'instruction est rapidement nommé en 2015.

De nombreuses démarches sont faites par Mariam Sankara auprès des autorités politiques pour demander l'ouverture d'une enquête parlementaire. Des députés de la Transition burkinabè écrivent en ce sens à Bartolone aux députés français dont certains reprennent cette demande. Ce dernier répond pas la négative en juillet 2015.

Le juge d'instruction **lance une commission rogatoire et demande à la France de lever le secret défense en mai 2016.** La demande fait l'objet d'une nouvelle pétition lancée par le réseau en novembre 2016.

A l'approche des élections présidentielles le discours des autorités commencent à changer qui affirment vouloir répondre aux demandes de la justice burkinabè. (les commissions rogatoires sont gérées par les ministères des affaires étrangères)

Les interventions se multiplient. Une première table ronde est organisée lors de la semaine anti-coloniale en mars 2017,

Emmanuel Macron est élu le 7 mai 2017.

Le collectif secret défense est créé dans la foulée en septembre 2017.

Lors d'un discours à Ouagadougou en novembre 2017, Emmanuel Macron lance la promesse, je cite : « ***J'ai pris la décision que tous les documents produits par des administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat, ... couvertes par le secret national soient déclassifiés et consultés en réponse aux demandes de la justice burkinabè*** ». Je souligne le tous

Deux lots de documents sont livrés en 17 novembre 2018 et le 4 janvier 2019 sans aucune communication

Mais pour la livraison d'un troisième lot est arrive en avril 2021, l'ambassadeur organise une conférence de presse. Il déclare que les 2 premiers lots contenaient, « ***en plus des notes diplomatiques, des notes d'analyse, des notes de renseignements ou encore des documents locaux (tracts)*** ». Il déclare que le 3 ème lot contient surtout des archives du ministère de l'intérieur. Deux médias burkinabè considérés comme sérieux avaient précisé, informés probablement par l'ambassade ... « ***Ce sont les archives du Service de Coopération Technique International de Police (SCTIP), le service de coopération policière et gendarmerie (présent au Burkina Faso au sein de l'ambassade de France au moment des faits), aujourd'hui direction centrale de la coopération internationale (DCI). Les autres documents étaient détenus par la DGSI.*** »

Commentaires : Il n'y a donc ni archives du cabinet de Jacques Chirac, où Jacques Foccart avait repris du service, ni celles du cabinet de François Mitterrand, et celles de la DGSE.

Selon les avocats des parties civiles, familles de victimes dont celle de Thomas Sankara, que j'ai pu questionner ne semblent pas non plus convaincus de la satisfaction de la promesse du Président Macron.

.A noter que la seule fois où le procès évoque une note déclassifiée, celle-ci rendrait compte d'une déclaration d'un homme de la garde de Thomas Sankara à Blaise Compaoré pour l'informer qu'un complot est organisé par la Blaise Compaoré lui-même

Nous avons désormais que les documents fournis par la France contiennent bien des documents confidentiel défense, mais aucun document secret défense.

Nous nous efforçons d'obtenir une déclaration officielle d'un des avocats.

Tout récemment le député Frédéric Maillot de la Réunion a questionné le gouvernement sur le contenu des documents fournis par la France, précisant qu'il n'y a pas de document secret défense mais uniquement des documents confidentiel défense. Ce qui n'a pas empêché que M. Olivier Becht, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger a alors déclaré : « ... *La France a donc tenu l'engagement pris par le Président Emmanuel Macron à Ouagadougou en novembre 2017, de transmettre tous les documents, tous les documents produits par les administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat, la promesse a donc été tenue, les documents ont été transmis* ». **Un mensonge d'Etat, caractéristique de l'attitude du gouvernement par rapport au secret défense !**

Autrement dit, la campagne pour demander l'ouverture du secret défense va devoir être relancée.

Autre preuve, lors de l'instruction et durant le procès plusieurs gendarmes du contre-espionnage burkinabé ont affirmé que des français étaient venus le 16 octobre 1987 se saisir des tables d'écoute et des enregistrements. L'un des témoins affirmant même que l'un d'eux était Paul Barril. Aucune trace de cet épisode dans les documents fournis par la France.

Mon expérience des archives

J'ai passé en tout près d'un mois et demi aux archives diplomatiques à la Courneuve. Un endroit agréable, moderne confortable avec des archivistes qui ont prêts à vous aider.

Il s'agit essentiellement des courriers entre l'ambassadeur et le ministère des affaires étrangères ou sont évoqués les rapports entre les deux pays, mais aussi des rapports réguliers issus du ministère, quelques notes des archives du ministère de la défense, (souvent alors classés confidentiel défense) qui sont d'ailleurs souvent intéressantes. (note qui propose de faire un test de l'alignement de Thomas Sankara sur la Russie ou pas). On peut constater en règle général que le discours

révolutionnaire de Thomas Sankara n'inquiète guère mais qu'on se préoccupe beaucoup de ses rapports avec l'Union Soviétique ou Cuba. Quelques exemples de ce qui peut avoir mécontenté la France.

En novembre 1986, deux rencontres avec Fidel Castro et discours de Sankara au Nicaragua.

17 novembre 1986. Joute verbale entre Thomas Sankara et François Mitterrand à l'occasion d'un séjour de ce dernier à Ouagadougou.

02 décembre 1986. Le Burkina soutient la résolution 41/41 A de l'ONU qui inscrit la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes et reconnaît ainsi son droit à l'indépendance.

6-17/ décembre 1986. Séjour de Jacques Foccart au Burkina Faso.

16 décembre 1986. Les députés de droite à l'Assemblée nationale demandent que cesse l'aide française au Burkina Faso en représailles de son vote à l'ONU.

Le mécontentement de la France envers le vote pour l'indépendance de la Nouvelle Calédonie n'avait pas de trace... J'ai donc cherché les rapports de l'ambassadeur à l'ONU. Deux documents font référence au rapport rendant compte du vote mais ce document n'était pas disponible. Il n'est pas difficile quand on connaît bien un sujet de trouver des « trous ».

Autre chose, j'étais le premier à demander certains cartons. A l'époque ouverture des archives à 25 ans. Il est arrivé plusieurs fois qu'une archiviste ouvre le carton avant de me le passer et d'en retirer certains documents qu'elle pensait ne pas devoir donner au public selon la directive IG3000. Et dans ce cas, on ne me fournissait pas la liste des documents en question.

Maintenant je commence à rechercher des documents aux archives nationales. Les descriptions des cartons sont plus précises et disponibles. Je cherche à avoir des documents des cabinets de Jacques Chirac et de François Mitterrand. Et il faut systématiquement demander des dérogations.

Aujourd'hui première visite au service historique de l'armée. Je demande les rapports des conseillers défense des ambassades. L'archiviste me répond que ces documents ne sont pas librement consultables et qu'il faut demander une dérogation. Avec peu de chance que la réponse soit positive. Et il me rajoute que ces **rapports des conseillers de défense nationale à partir de janvier 1986 ne sont pas classés.**

Contexte international.

Plusieurs témoins ont évoqué l'existence d'un complot international, impliquant la Côte d'Ivoire, La Libye, et les hommes de Charles Taylor.

Thomas Sankara était devenu **gênant dans la région** du fait de sa populariser croissante et des importantes réalisations de la Révolution.

Les chefs d'Etat des pays voisins, Mali, Togo, Côte d'Ivoire y voyaient une **probable déstabilisation de leur pays** et souhaitait se débarrasser de Thomas Sankara.

Charles Taylor, qui est à l'origine de l'effroyable guerre au Libéria et en Sierra Leone s'était **évadé d'une prison américaine** (on lui avait ouvert les portes). Un journal américain explique qu'il était probablement chargé par l'agence américaine d'infiltrer les mouvements révolutionnaires africains.

Arrivé au Burkina, il avait **demandé de l'aide de Sankara** pour renverser le président libérien Samuel Doe et Sankara a refusé. Les **rapports entre Kadhafi s'étaient détériorés car Sankara refusait d'importer le modèle libyen** et protestait et se plaignait que l'aide promise de la Libye pour le développement ne venait pas.

Taylor aurait demandé de l'aide pour former ses hommes. Une hypothèse circule selon laquelle, **Compaoré aurait accepté contre une aide pour assassiner Sankara.**

L'implication des Libériens n'a pas été confirmée par le procès.

Bien que plusieurs d'entre eux aient témoigné de leur implication et leur présence sur les lieux le jour de l'assassinat. dans ce sens

Mais la disparition de Sankara a resserré l'alliance, Blaise Compaoré, Kadhafi, Charles Taylor, qui après l'assassinat a bénéficié de leur soutien en pouvant s'entraîner au Burkina et en Libye. **Compaoré a envoyé des soldats combattre à ses côtés lors de l'assaut en 1989. Charles Taylor fut aussi soutenu par la Côte d'Ivoire d'Houphouët car William Tobert, assassiné par Samuel Doe que renversera Charles Taylor était son ami.**

Et la France ?

Houphouët Boigny était le leader de la Françafrique dans la région. L'hypothèse de l'implication de la France probablement indirecte, a été avancée pour plusieurs témoins durant le procès. Un témoin dit avoir été **envoyé par Mitterrand** pour prévenir Sankara qu'un assassinat se préparait contre lui. Et un autre, **Robert Bourgui**, proche de Jacques Foccart a fait de même.

Quelques témoignages vont dans le sens **d'une déstabilisation orchestrée depuis la France contre le Burkina** (journaliste François **Hauter** du Figaro, Guy Penne le M. Afrique de Mitterrand lui fait rencontrer des responsables des services secrets français), avec notamment une campagne de presse. On pourrait évoquer aussi la **guerre de Noël entre le Mali et le Burkina**, qui apparaît comme une entreprise de déstabilisation alors que l'armée burkinabè était sous armées et que l'armée malienne avait reçu des armes de la part de la France. (archives américaines)

Si les rapports avec Jacques Chirac ont semblé prometteurs à Sankara, va déclencher les foudres de lors de **la campagne du Burkina pour l'indépendance de la Nouvelle Calédonie**. (diminution de l'aide immédiate). Jean-Pierre Bat confirme que la France soutenait Charles Taylor dans son livre *Le Syndrome Foccart*, publié en 2012.

On sait que Blaise Compaoré a remplacé Houphouët Boigny comme chef de file de la Françafrique dans la région.

Petit à petit le puzzle se met en place.